



Jeudi 29 avril 2021

COVID-19

Le réseau des CMA est entièrement mobilisé pour accompagner toutes les entreprises artisanales vers la sortie de crise

« Nous sommes prêts ! » Joël Fourny, président de CMA France

Alors que le Président de la République précise le calendrier et les protocoles de réouverture des établissements fermés avec « une stratégie de sortie progressive et phasée » et ce dès le 19 mai pour les commerces - un impératif que CMA France appelait de ses vœux - le réseau des CMA est prêt à travailler sur sa mise en œuvre dans tous les territoires et à y apporter son éclairage pour mettre en place des mesures utiles et adaptées aux besoins des entreprises artisanales.

Les artisans aujourd'hui empêchés ne demandent qu'une chose : pouvoir travailler, retrouver leurs clients et leurs équipes. Ils se sont mobilisés dès le début de la crise en s'adaptant pour respecter strictement les protocoles sanitaires mis en place afin d'accueillir leur clientèle dans les meilleures conditions possibles.

« L'annonce d'un allègement des mesures de restriction comme les dates de réouvertures constituent de bonnes nouvelles que nous attendions tous avec impatience. Le réseau des CMA est prêt dès aujourd'hui à travailler sur la mise en œuvre de ce calendrier de reprise comme sur les mesures de soutien adaptées au tissu économique de la filière artisanale pour permettre la sauvegarde comme la pérennité du plus grand nombre d'entreprises alors que s'amorce enfin l'après crise sanitaire. Anticipons ! » souligne Joël Fourny, président de CMA France.

Alors que le gouvernement travaille à des mesures de transition progressive vers la sortie de la crise, et l'arrêt programmé de certaines aides, pour rappel CMA France propose :

- d'envisager, plutôt qu'un arrêt brutal, une réduction progressive de certaines aides pour permettre le redémarrage des activités affaiblies ;
- de mettre en place des mesures de soutien adaptées à certaines filières qui, même avec une perspective de reprise à l'été, ne pourront redémarrer immédiatement et totalement leur activité ;
- de favoriser la restructuration de l'endettement de certaines entreprises en regroupant les dettes et en allongeant si besoin la durée de remboursement ;
- d'envisager rapidement des solutions « sur mesure » d'annulation de certaines dettes accumulées par les artisans : c'est un enjeu prioritaire !

« Il est aujourd'hui indispensable de prendre des mesures adaptées à nos entreprises artisanales et apporter des soutiens particuliers aux secteurs lourdement impactés ou qui ne redémarreront pas aussi rapidement que nous l'espérons. Je pense par exemple aux entreprises liées au secteur de l'événementiel, de l'hôtellerie, du tourisme ou encore aux artisans installés dans les galeries marchandes des centres commerciaux fermés depuis février », rajoute Joël Fourny.

La relance doit bénéficier à l'ensemble des entreprises ; c'est pourquoi le réseau des CMA portera une attention particulière pour que les mesures annoncées soient bien accessibles aux artisans.

Si les CMA ont mis en place de nombreux dispositifs pour accompagner et soutenir les artisans depuis le début de la crise en faisant du sur-mesure, il est maintenant impératif de donner des perspectives et un calendrier aussi clair que possible pour penser l'après crise sanitaire et garantir la pérennité des entreprises artisanales.

La période qui s'ouvre devant nous est cruciale. Les CMA poursuivront leurs efforts pour et aux côtés des artisans autant qu'il le faudra !



Contact presse - presse@cma-france.fr



cma-france.fr